

EFFICIENCE DE LA PUBLICITE FERROVIAIRE.

Deux cent cinquante millions de voyageurs empruntent, chaque année, les lignes des Chemins de fer belges. Les gares, les trains et les installations ferroviaires sont donc des endroits de très grand passage, où le voyageur assis dans son compartiment ou attendant le train, soit dans la salle d'attente, soit sur le quai, peut, tout à loisir, consulter les affiches et panneaux publicitaires. La publicité faite dans les gares, comme celle de l'indicateur des trains, présente donc les plus grands avantages.

1. L'indicateur officiel des trains.

L'indicateur a un tirage moyen de 200.000 exemplaires et sa durée de validité varie entre 5 et 7 mois.

Il est diffusé dans tout le pays et même à l'étranger et il est en consultation dans les gares, les cafés, restaurants et hôtels, les bureaux de tourisme, les agences

de voyages, etc.; il est en vente chez tous les libraires et dans les kiosques à journaux.

Son tarif est vraiment avantageux puisque, grâce à son tirage énorme, une page ne coûte que 8 centimes et un cartouche 2/10e de centime par exemplaire.

La diversité de l'espace offert permet de réaliser aussi bien une publicité régionale que nationale.

Dépliant-tarif envoyé sur demande.

Renseignements et souscriptions :

S.N.C.B. - Publicité - 17, rue de Louvain - Bruxelles.

Tél. : 12.30.50 - Poste : 36.52.

Et les agences de publicité.

2. Les cadres dans les trains.

Des photographies artistiques des sites à visiter ou des illustrations vantant les avantages de produits sont placées sous verre dans des cadres en chêne et en acajou. Les cadres sont de quatre types, aux dimensions utiles de 382 x 172 mm et de 262 x 172 mm, à placer en hauteur ou en largeur. Dans un but d'homogénéité, la S.N.C.B. reproduit, à ses frais, les textes et dessins que lui soumettent les annonceurs. Le coût net et total est fixé à 300 francs par cadre et par an. Il est réduit à 285 frs. pour une commande minimum de 50 cadres, 270 frs. pour une commande minimum de 100 cadres, 255 frs. pour une commande minimum de 200 cadres.

Renseignements :

S.N.C.B. - Publicité - 17, rue de Louvain - Bruxelles.

Tel . : 12.30.50. - Poste : 36.52.

et **S.A. Publifer, 263, rue Royale - Bruxelles.**

Téléphone : 17.69.85.

3. Les gares.

Outre les emplacements ordinaires, c'est-à-dire les panneaux d'affichage pour affiches du format standard (1m. de haut x 0m.62 de large) et pour lesquels le tarif est fonction de l'importance de la gare et de la durée du contrat, divers emplacements spéciaux pour marmorites, panneaux peints, enseignes lumineuses, etc., peuvent être souscrits par mois, par trimestre ou par année.

Renseignements :

S.A. Publifer, 263, rue Royale - Bruxelles.

Téléphone : 17.69.85.